

COMMUNIQUÉ

Soutien à domicile des aînés au Bas-Saint-Laurent

L'accessibilité aux services d'aide à la vie domestique fragilisée par une décision de la ministre déléguée aux Services sociaux, Lise Thériault

BAS-SAINT-LAURENT, le 5 janvier 2010 – L'accessibilité aux services d'aide à la vie domestique au Bas-Saint-Laurent, touchant particulièrement le soutien à domicile des aînés et des personnes moins nanties, est aujourd'hui fragilisée par une récente décision de la ministre déléguée aux Services sociaux du Québec, Lise Thériault.

Le 2 octobre 2009, la Ministre annonçait l'injection d'un budget supplémentaire de 3,5 M\$ de la part du gouvernement du Québec afin de bonifier le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Cette décision devait améliorer l'accessibilité des personnes vulnérables auxdits services. Le 16 décembre, la Ministre revenait sur sa décision en annonçant le retrait de cette contribution. Elle précisait alors que les 3,5 M\$ attendus seraient financés par un réaménagement des cadres budgétaires du programme, c'est-à-dire prélevés directement dans le budget de fonctionnement des entreprises et des organismes d'aide domestique.

Ainsi, plutôt que de bénéficier d'un octroi d'argent neuf pour faciliter l'accès des clientèles à leurs services, les entreprises d'économie sociale en aide domestique se voient privées de ressources budgétaires essentielles à l'amélioration de leur offre de services à la population. Au Bas-Saint-Laurent, cette décision touche huit organismes et entreprises d'économie sociale en aide domestique à domicile. Ces organisations offrent un soutien essentiel aux aînés, notamment en entretien ménager et en préparation de repas, dans une région où le taux de vieillissement de la population est parmi les plus élevés au Québec.

Selon la direction de ces entreprises et organismes, en leur refilant ainsi la facture de l'amélioration des services d'aide à domicile, la Ministre finance son annonce sur le dos des citoyens formant l'une des strates les plus défavorisées de la société. Plutôt que les aider à accéder aux services d'aide domestique à meilleur coût, cette décision les prive d'un soutien financier direct tout en réduisant les budgets des entreprises d'économie sociale concernées. En d'autres termes, le gouvernement tente de se renflouer à partir de ses propres programmes d'aide à la communauté.

La volte-face de la ministre Thériault, retirant d'une main ce qu'elle a prétendu offrir de l'autre, aura pour effet de diminuer l'accessibilité à des services de soutien à domicile pourtant promus par le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'intention des personnes vulnérables. La récente annonce pourrait également restreindre l'offre de certains services des entreprises d'économie sociale en aide domestique à domicile, qui n'ont pas pour mandat de générer des profits. Qu'on leur demande aujourd'hui de supporter une prétendue aide gouvernementale à même leurs budgets restreints ou en faisant payer davantage leurs clientèles moins nanties relève d'un cynisme social déconcertant.

Aide-Maison Vallée à Amqui, Les Bourgeons de la Mitis à Mont-Joli, le Centre d'action bénévole des Seigneuries à Rivière-du-Loup, le Centre d'action bénévole région Témis à Dégelis, Coup de main à domicile à Rimouski, Logis-Aide des Basques à Trois-Pistoles, Services à domicile de Matane et Service Kam-Aide à La Pocatière ont démontré leur efficacité et leur saine gestion depuis longtemps. Par leur action dans le milieu, ces

entreprises ont fait économiser des millions de dollars au réseau de la Santé et des Services sociaux. Depuis des années, leurs budgets dépendent de la bonne volonté gouvernementale et de la capacité de payer des citoyens qu'ils desservent. Leur demander de prélever dans leurs budgets déjà réduits la bonification d'un programme gouvernemental (PEFSAD) sous-financé depuis une douzaine d'années, revient à dire aux bénéficiaires qu'ils ne pourront peut-être plus s'offrir les services auxquels ils s'attendaient. Les organisations concernées craignent que des clients parmi les plus défavorisés étalent leurs demandes sur une plus longue période et occultent leurs besoins essentiels.

Les entreprises et organismes intervenant en aide domestique à domicile au Bas-Saint-Laurent comptent près de 5 900 clients âgés ou vulnérables en raison de leur situation sociale. Ils emploient près de 600 personnes et rendent près de 590 000 heures de services de soutien à domicile.

À ce jour, la Coalition des entreprises d'économie sociale en aide domestique, l'Aile rurale des entreprises d'économie sociale en soutien et aide à domicile du Québec, ainsi que la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec ont vivement réagi à la décision de la ministre Thériault. Des associations d'aînés, des organisations syndicales et des regroupements sociocommunautaires ont déjà signifié leur désapprobation à la ministre déléguée aux Services sociaux.

Pour références supplémentaires, le Regroupement des entreprises d'économie sociale en aide domestique invite à consulter le site Web du Chantier de l'économie sociale à l'adresse www.chantier.qc.ca.

-30-

Renseignements : Marie-Claude Gasse, directrice générale, Coup de main à domicile, Rimouski
Présidente, Coalition des entreprises d'économie sociale et en aide domestique
418 722-8097 / coupdemain@globetrotter.net

Source : Sylvain Dionne, conseiller en communication
418 863-6366 / 1 877 816-6366 / info@sdcommunications.qc.ca